

CHAPITRE INDIVIDUALISE VALANT SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER dit « volet littoral et maritime » du SCoT Provence Méditerranée



Déroulement de la soirée

INTRODUCTION

Rappel du contenu de la précédente réunion

I. *Etat d'avancement des autres démarches relatives à la mer et au littoral*

II. *Etat d'avancement de la démarche de volet littoral et maritime du SCoT : après 10 grands constats, 4 enjeux et 5 grands objectifs*

III. *Questions / réponses*



Déroulement de la soirée

INTRODUCTION

Rappel du contenu de la précédente réunion

I. Etat d'avancement des autres démarches relatives à la mer et au littoral

II. Etat d'avancement de la démarche de volet littoral et maritime du SCoT : après 10 grands constats, 4 enjeux et 5 grands objectifs

III. Questions / réponses



Une première réunion publique qui s'articulait en trois grandes parties: un rappel du contexte, une présentation des motivations de la démarche, un état d'avancement.

Rappel synthétique des éléments communiqués en décembre 2014:

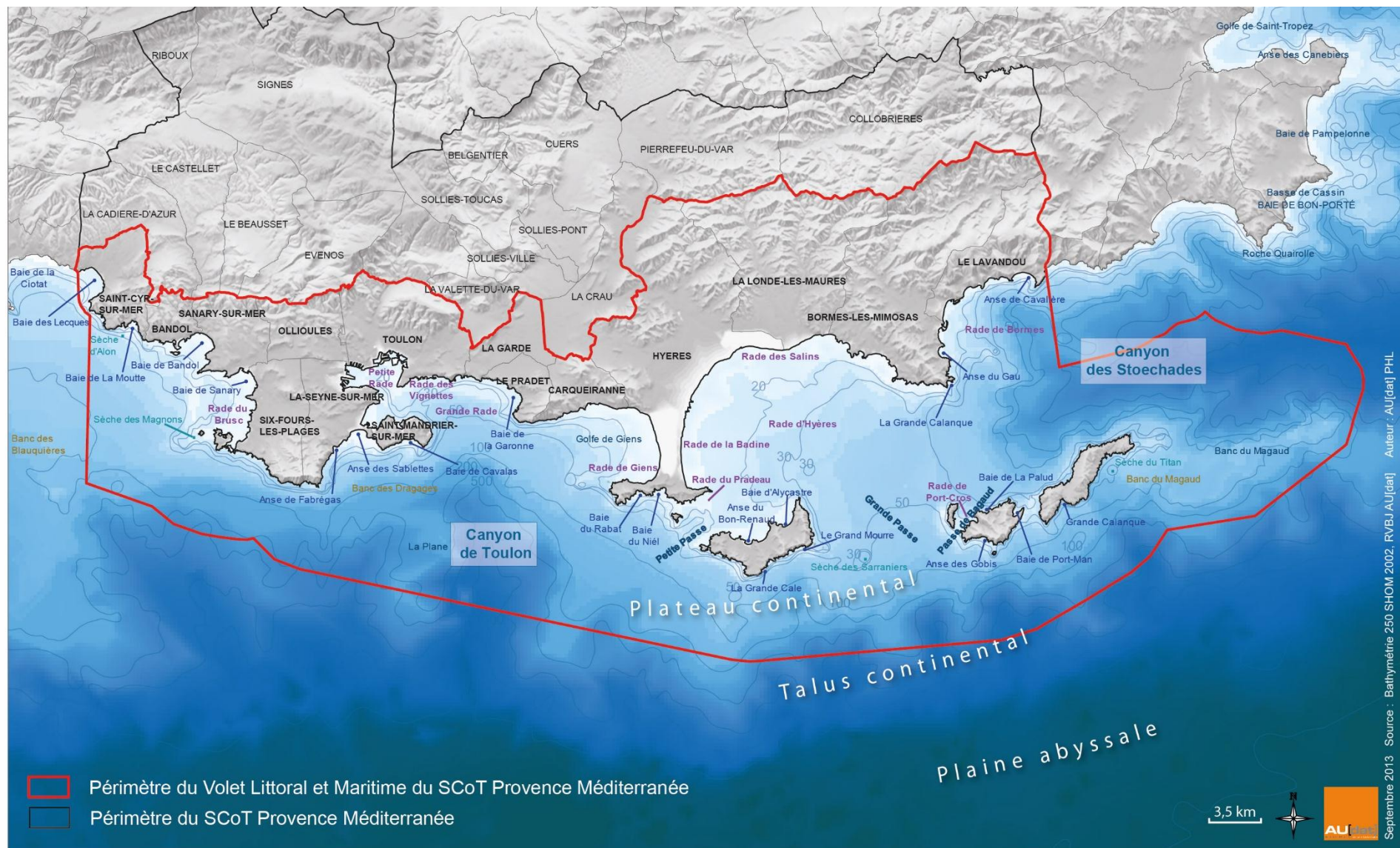
1. Un rappel du contexte

➔ Le rappel de **ce qu'est un SCoT**, à savoir un document de planification qui vise la cohérence des politiques publiques à l'échelle du bassin de vie ...

➔ ... **et un volet littoral et maritime**, qui « fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral » (CU L141-24)

➔ **Quelques données générales** : 300 km de côte, 80% de la population et 83% des emplois, des enjeux touristiques et économiques majeurs, des milieux littoraux terrestres, marins et sous-marins exceptionnels.

RAPPEL DU CONTENU DE LA PRECEDENTE REUNION



2. Une présentation des motivations de la démarche :

→ Sur un territoire fortement tourné vers la mer, des enjeux littoraux et maritimes de premier ordre, qui incitent à prolonger le SCoT sur la mer pour :

- ☐ mieux connaître les usages;
- ☐ appréhender les problèmes d'environnement et les protections existantes ou à prévoir;
- ☐ viser une gestion intégrée des zones côtières;
- ☐ harmoniser et mettre en cohérence les diverses politiques littorales et maritimes;
- ☐ disposer d'un cadre de référence pour la décision publique;
- ☐ clarifier les dispositions de la loi littoral;
- ☐ mettre en place une stratégie de gestion des espaces du périmètre sur base d'une vision globale.

→ Donner un cadre commun et s'articuler avec les nombreuses démarches existantes : plan d'action pour le milieu marin, SDAGE, SAGE Gapeau, plan de gestion des risques d'inondation, parc de Port-Cros, NATURA 2000, contrats de baies etc. (voir état d'avancement des démarches ci-après).

3. Une présentation de l'état d'avancement

4 sujets prioritaires... déclinés en 10 grands constats, qui forment le diagnostic

Risques naturels littoraux	Constat n°1 : un phénomène érosion et/ou submersion localisé et impactant à différents degrés
Environnement littoral et marin	Constat n°2 : une grande biodiversité et une richesse écologique, bien identifiées, bien préservées par la réglementation et bien gérées, mais ponctuellement fragilisées
	Constat n°3 : vers une atteinte généralisée des objectifs européens pour la qualité des masses d'eau côtières ; des besoins indispensables de dragage des ports
Usages du littoral et en mer	Constat n°4 : une multiplicité d'usages présents dans 4 bassins maritimes aux vocations plus ou moins spécialisées
	Constat n°5 : pas ou peu d'exploitation de ressources marines nouvelles et de développement d'activités nouvelles mais des acteurs mobilisés
	Constat n°6 : des sites de renommée régionale, nationale et internationale pour les activités de sports et loisirs nautiques
	Constat n°7 : des concurrences entre usages ponctuelles et surtout saisonnières
Plaisance	Constat n°8 : une demande de places pour les navires de plaisance non satisfaite qui dépasse les capacités d'accueil dans les ports, les zones de mouillages sous AOT et à terre
Sujets transversaux en lien avec le volet terrestre du SCoT	Constat n°9 : une interface terre-mer variée aux multiples facettes
	Constat n°10 : Provence Méditerranée, premier territoire du Var pour la concentration d'établissements et d'emplois dans l'économie maritime (plaisance, nautisme, R&D, pêche...)

Déroulement de la soirée

INTRODUCTION

Rappel du contenu de la précédente réunion

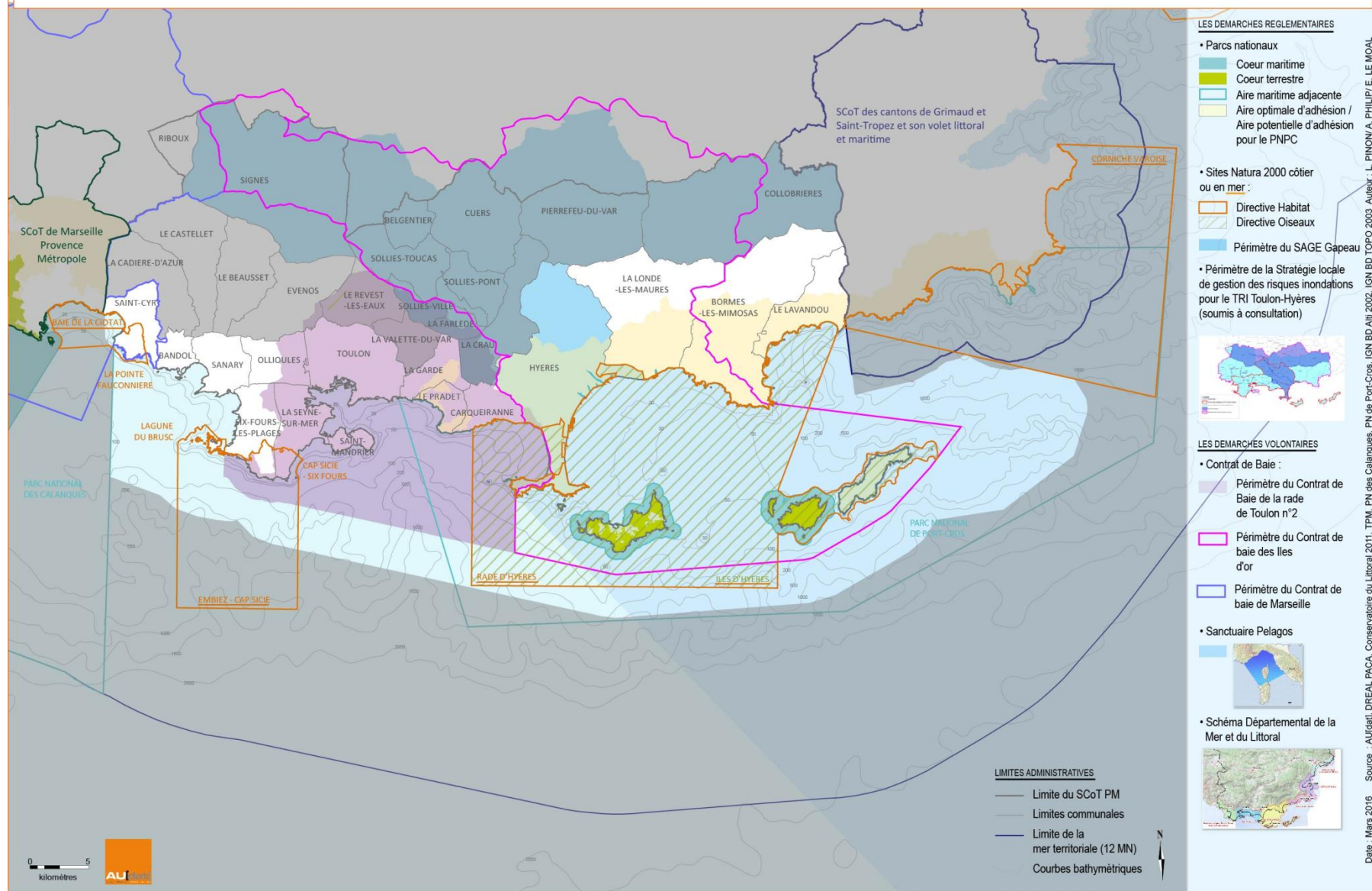
I. Etat d'avancement des autres démarches relatives à la mer et au littoral

II. Etat d'avancement de la démarche de volet littoral et maritime du SCoT : après 10 grands constats, 4 enjeux et 5 grands objectifs

III. Questions / réponses

I. Etat d'avancement des autres démarches relatives à la mer et au littoral

Les principaux dispositifs de planification, de gestion et de protection de l'espace littoral et marin dans le périmètre ou limitrophes du volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée



Les démarches avec lesquelles le volet littoral et maritime doit être compatible

Plan d'Action pour le Milieu Marin en Méditerranée occidentale : dont le programme de mesures est en cours d'approbation (13 objectifs généraux et 51 objectifs environnementaux particuliers)

Document stratégique de façade : le PAMM en constituera le volet environnemental

SDAGE du bassin Rhône Méditerranée : approuvé le 3 décembre 2015

SAGE du bassin versant du Gapeau : en cours, approbation prévue 2018

Plan de Gestion des Risques d'Inondation approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 7 décembre 2015 **et**

Stratégie locale de gestion des risques pour le TRI Toulon-Hyères : en cours, arrêt préfectoral prévu en décembre 2016

Charte du Parc National de Port-Cros : approuvée le 30 décembre 2015; les communes incluses dans l'aire d'adhésion doivent se prononcer sur leur adhésion (en cours)

Les démarches que le volet littoral et maritime doit prendre en compte

Schéma régional de développement de l'aquaculture en PACA : approuvé le 10 décembre 2015

Les démarches locales voisines du volet littoral et maritime

DOCOB Natura 2000 des sites en mer :

- Baie de la Ciotat : en cours, approbation prévue en 2016
- Embiez-Cap Sicié : en cours, approbation prévue en 2016
- Rade d'Hyères (3 sites) : en cours, approbation prévue en 2016

Contrats de baie :

- Rade de Toulon n° 2 (2013-2018) : en cours d'animation sur la période 2013-2018
- Îles d'Or (2015-2020) : en cours, approbation prévue fin 2016
- de la métropole marseillaise (2015-2020) : le périmètre comprend la baie des Lecques et la commune de Saint-Cyr-sur-Mer, validé en juillet 2015.

Les démarches des territoires limitrophes au territoire Provence Méditerranée

Site Natura 2000 « Corniche varoise » : DOCOB validé le 16 mai 2013. En animation.

Volet littoral et maritime du SCoT de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : projet de diagnostic et d'orientations. Le SCoT est mis en révision depuis décembre 2014, il intégrera les travaux du VLM.

SCoT Marseille Provence Métropole : approuvé en juin 2012 incluant des orientations littorales

Charte du Parc national des Calanques : approuvée le 18 avril 2012 (3 communes y ont adhéré : Marseille, Cassis et La Penne-sur-Huveaune)

Les autres démarches « mer et littoral » :

Schéma départemental de la mer et du littoral du Var : validé le 17 juin 2011, Charte Départementale de la Mer et du Littoral de 2012 et 9 projets lauréats de l'appel à projet GIZC en 2013

Stratégie régionale de la mer et du littoral de PACA : votée le 29 octobre 2012, étude sur le patrimoine maritime immobilier des ports et villes portuaires, Charte des Ports de Plaisance et de Pêche de PACA (votée le 17 octobre 2014)

Déroulement de la soirée

INTRODUCTION

Rappel du contenu de la précédente réunion

I. Etat d'avancement des autres démarches relatives à la mer et au littoral

II. Etat d'avancement de la démarche de volet littoral et maritime du SCoT : après 10 grands constats, 4 enjeux et 5 grands objectifs

III. Questions / réponses

10 grands constats issus du diagnostic présentés aux instances du SCoT en charge des questions attenantes à la mer et au littoral à l'automne 2014 et en réunion publique en décembre 2014



4 grands enjeux présentés aux instances du SCoT en charge des questions attenantes à la mer et au littoral à l'automne 2014



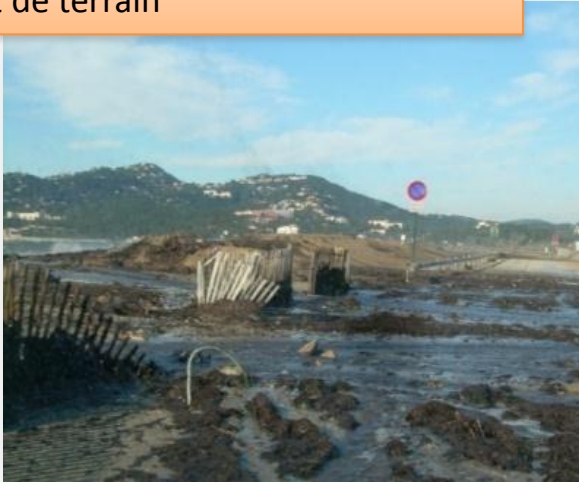
5 grands objectifs déclinés en 19 sous objectifs détaillés présentés aux instances du SCoT en charge des questions attenantes à la mer et au littoral à l'automne 2015 et mars 2016

- Ces objectifs expriment la stratégie des élus pour la réalisation du Volet Littoral et Maritime
- Ces objectifs s'accompagneront d'orientations
- Ces objectifs et orientations nourriront le contenu du VLM et ses modalités d'intégration formelle dans les différents documents du SCoT

Rappel des 10 grands constats du diagnostic

Risques naturels littoraux	Constat n°1 : un phénomène érosion et/ou submersion localisé et impactant à différents degrés
Environnement littoral et marin	Constat n°2 : une grande biodiversité et une richesse écologique, bien identifiées, bien préservées par la réglementation et bien gérées, mais ponctuellement fragilisées
	Constat n°3 : vers une atteinte généralisée des objectifs européens pour la qualité des masses d'eau côtières ; des besoins indispensables de dragage des ports
Usages du littoral et en mer	Constat n°4 : une multiplicité d'usages présents dans 4 bassins maritimes aux vocations plus ou moins spécialisées
	Constat n°5 : pas ou peu d'exploitation de ressources marines nouvelles et de développement d'activités nouvelles mais des acteurs mobilisés
	Constat n°6 : des sites de renommée régionale, nationale et internationale pour les activités de sports et loisirs nautiques
	Constat n°7 : des concurrences entre usages ponctuelles et surtout saisonnières
Plaisance	Constat n°8 : une demande de places pour les navires de plaisance non satisfaite qui dépasse les capacités d'accueil dans les ports, les zones de mouillages sous AOT et à terre
Sujets transversaux en lien avec le volet terrestre du SCoT	Constat n°9 : une interface terre-mer variée aux multiples facettes
	Constat n°10 : Provence Méditerranée, premier territoire du Var pour la concentration d'établissements et d'emplois dans l'économie maritime (plaisance, nautisme, R&D, pêche...)

ENJEU N° 1 : La gestion durable du trait de côte face aux aléas érosion / submersion / éboulement de terrain



Crédit photo : Ville d'Hyères les Palmiers

ENJEU N° 2 : La recherche de l'équilibre entre le développement durable des activités et des usages de l'espace littoral et marin, la préservation de la richesse écologique, la qualité des eaux côtières



Crédit photo : Andromède Océanologie

ENJEU N° 3 : La définition d'une capacité d'accueil liée à la plaisance à terre et en mer acceptable pour le territoire



Crédit photo : Hortense Hébrard

ENJEU N° 4 : Le maintien et la valorisation des activités et usages liés à la mer



Crédit photo : AU[dat]

Les 5 grands objectifs

OBJECTIF I. ASSURER UNE GESTION DURABLE DU TRAIT DE CÔTE ET REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AUX ALEAS EROSION/SUBMERSION ET EBOULEMENT DE TERRAIN

- I. **Organiser et approfondir la connaissance des aléas naturels littoraux et les effets du changement climatique à l'échelle du territoire**
 - a. Doter le territoire d'une connaissance commune pour tous les acteurs de la mer et du littoral et homogène à l'échelle du SCoT
 - b. Considérer l'évolution du trait de côte comme un triple enjeu pour le territoire (économique-social-environnemental)
 - c. Identifier les aléas et les risques naturels littoraux en découlant en partenariat avec les acteurs publics responsables
- II. **Organiser une prise en compte des aléas et des risques naturels littoraux différenciée selon les usages du littoral et leurs enjeux spécifiques, notamment :**
 - a. Protéger des risques **les biens et les personnes**
 - b. Prévenir, réduire et gérer les risques en vue du maintien de **l'économie littorale, maritime et touristique** soumise aux risques
 - c. Prendre en compte les risques dans la préservation et la valorisation du **cadre de vie social et environnemental** (plages, sentier du littoral)
 - d. Intégrer les risques dans les politiques de protection du **patrimoine bâti et paysager** de bord de mer
 - e. Intégrer les risques dans les politiques de protection la **richesse écologique littorale et en mer**
 - f. Organiser la sécurisation de l'installation **des équipements publics** de bord de mer (voieries, réseaux électriques, stations d'épuration, réseau pluvial...)
 - g. Intégrer les risques dans le fonctionnement **des sites portuaires**
- III. **Intégrer le plus en amont possible les aléas et les risques naturels littoraux dans les projets de travaux et d'ouvrages de bord de mer**
 - a. Soutenir les initiatives de travaux et d'ouvrages innovantes d'adaptation aux évolutions du trait de côte
 - b. Réduire la vulnérabilité des populations dans les sites littoraux soumis aux risques actuels et futurs notamment à travers l'information du public
 - c. Eviter les modifications hydromorphologiques et hydrologiques induites par les aménagements de bord de mer
 - d. Gérer durablement les plages au regard des stocks de sables et des laisses de posidonies
- IV. **Appréhender la combinaison des différents aléas terrestres, littoraux et maritimes en articulation avec le volet terrestre du SCoT**

OBJECTIF II. CREER LES CONDITIONS D'UN EQUILIBRE ENTRE LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE LITTORAL ET MARIN, LA PRESERVATION DE LA RICHESSE ECOLOGIQUE, LA QUALITE DES EAUX CÔTIÈRES ET DES SEDIMENTS MARINS

I. Approfondir et mutualiser la connaissance du milieu littoral et marin et des sources d'altération de sa qualité

Doter le territoire d'une connaissance commune pour tous les acteurs de la mer et du littoral et homogène à l'échelle du SCoT

II. Préserver et valoriser le capital naturel littoral et marin

- a. Préserver le capital naturel littoral et marin
- b. Valoriser et gérer le capital naturel littoral et marin
- c. Préserver et remettre en état les continuités écologiques à l'interface terre-mer

III. Préserver la qualité du milieu marin dans l'organisation des usages en mer

- a. Soutenir et organiser la transversalité des politiques publiques de protection et/ou gestion du patrimoine marin existantes
- b. Promouvoir des dispositifs de gestion/protection du milieu marin pour les secteurs dépourvus actuellement d'outils de gestion

**Par exemple, promouvoir un contrat de baie à l'ouest du territoire*

- c. Maîtriser les impacts des usages sur le milieu marin

IV. Maîtriser les apports de polluants vers les eaux côtières et les sédiments marins

- a. Améliorer et poursuivre la gestion environnementale des **sites portuaires**
- b. Assurer une bonne qualité des **eaux de baignade**
- c. Organiser la gestion des **sédiments issus du dragage portuaire**
- d. Limiter les **pollutions d'origine terrestre** (en lien avec le volet terrestre du SCoT)
- e. Mettre en place un système coordonné de gestion des **eaux usées, pluviales et d'entretien des cours d'eau** (en lien avec le volet terrestre du SCoT)
- f. Limiter les **pollutions d'origine maritime**

OBJECTIF III. MAINTENIR ET VALORISER LES ACTIVITES LIEES A LA MER

I. Elaborer un référentiel de connaissance partagée des usages du littoral et en mer

II. Préciser les vocations des différents secteurs de l'espace littoral et marin selon les quatre secteurs suivants :

- a. **la petite rade de Toulon** : conforter la mixité des fonctions dans un espace limité
- b. **la grande rade de Toulon** : conforter les fonctions professionnelles et de loisirs, annuelles et saisonnières
- c. **le bassin nautique ouest** : conforter les fonctions professionnelles et de loisirs, annuelles et saisonnières
- d. **le bassin nautique est** : conforter les fonctions professionnelles et de loisirs, annuelles et saisonnières

III. Assurer la compatibilité entre les différents usages de l'espace littoral et marin dans le respect de l'environnement

- a. Identifier les usages concernés et leurs pratiques dans le territoire
- b. Identifier les zones de conflits d'usages et organiser leur cohabitation
- c. Prendre en compte les besoins et intégrer les effets de la saisonnalité liée au tourisme dans l'organisation des usages
- d. Maintenir et valoriser les activités de cultures marines et de pêche professionnelle
- e. Prendre en compte l'intérêt économique, social et touristique des activités de sports et loisirs nautiques et sous-marins

IV. Soutenir le développement des activités liées à la mer et valoriser le rayonnement régional, national et international du territoire

- a. Renforcer le positionnement du territoire pour la pratique des sports et loisirs nautiques et sous-marins, notamment dans les sites emblématiques
- b. Identifier les conditions d'accueil des usages adaptées à la renommée des sites et maintenir les sites
- c. Evaluer le potentiel offert par la mer pour le développement de la R&D sur le territoire

OBJECTIF IV. MAÎTRISER ET ORGANISER L'ACCUEIL DE LA PLAISANCE A TERRE ET EN MER

I. Elaborer un référentiel de connaissance partagée des usages du littoral et en mer

II. Avoir une approche différenciée selon les différentes modalités d'accueil de la plaisance et des services associés

- a. Partager des conditions d'accueil de la plaisance dans **les sites portuaires**
- b. Partager des conditions d'accueil de **la grande plaisance** sur le territoire
- c. Partager des critères de localisation et d'organisation des **aires de stockage de navires** dans les espaces terrestres et des **cales de mise à l'eau** sur le territoire et optimiser leur fonctionnement au regard des services associés (notamment aire de stationnement)
- d. Rechercher la localisation et les conditions d'accueil des **mouillages organisés**

III. Partager des principes communs d'accueil de la plaisance à terre et en mer

- a. Définir une stratégie territoriale équilibrée d'accueil de la plaisance
- b. Rechercher le potentiel de création et d'extension des projets de ports de plaisance
- c. Définir les critères de cohabitation entre l'accueil de la grande plaisance et de la petite plaisance
- d. Préserver les capacités d'accueil nécessaires aux activités professionnelles (pêche, plongée, nautisme...)

OBJECTIF V. PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE SUR L'ESPACE LITTORAL

I. Caractériser les plages et les interfaces terre-mer selon leur niveau d'urbanité ou de naturalité

II. Faire de l'espace littoral un espace partagé et libre d'accès

- a. Maintenir le libre passage le long du littoral et son libre accès
- b. Optimiser les conditions d'accès aux sites littoraux en fonction de la saison (transport et aires de stationnement - en lien avec le volet terrestre du SCoT)
- c. Participer à la stratégie de préservation et de gestion du Domaine Public Naturel
- d. Maintenir la naturalité des espaces littoraux non artificialisés et non occupés

III. Assurer une gestion durable des plages

- a. Conforter l'attrait touristique des plages et le maintien des activités économiques qui y sont liées
- b. Améliorer la qualité des aménagements et du fonctionnement de l'activité balnéaire

IV. Requalifier les interfaces terre-mer et interfaces ville-port

II. Etat d'avancement du volet littoral et maritime du SCoT

Fait / En cours / A faire

Le Rapport de présentation du SCoT (art. R141-5 du CU)

Décrit les conditions de l'utilisation de l'espace marin et terrestre du littoral

Indique les perspectives d'évolution de ce milieu

Explique les orientations retenues en matière de développement, de protection et d'équipement

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT (art. L141-4 du CU)

Fixe les objectifs des politiques publiques partagés en la matière

Le DOO du SCoT (art. L141-25 du CU)

Mentionne les orientations relatives aux cultures marines et aux activités de loisirs

Précise les vocations des différents secteurs de l'espace maritime

Précise les conditions de compatibilité entre les différents usages de ces secteurs

Précise les conséquences qui en résultent pour l'utilisation des diverses parties du littoral qui sont liées à cet espace

Précise les mesures de protection du milieu marin

Définit les orientations et principes de localisation des équipements industriels et portuaires s'il en est prévu

Les documents graphiques (art. 4 du décret du 5/12/86)

Les caractéristiques du milieu marin

L'utilisation des espaces maritimes et terrestres

La vocation des différents secteurs

Les espaces bénéficiant d'une protection particulière

L'emplacement des équipements existants et prévus

Les annexes (art. 4 du décret du 5/12/86)

La liste et la description sommaire des principales études exécutées en vue de l'élaboration du schéma

Une note rappelant le résultat des études consacrées à la qualité des eaux, les conséquences qui en découlent et les objectifs retenus

Une note sur l'érosion marine



Route du Sel 24 janvier 2007 – Crédit photo : Ville d'Hyères les Palmiers



Plages du Mourillon (Toulon) – Var Matin, 8 novembre 2011



Plage de Portissol (Sanary-sur-Mer) – Crédit photo : Olivier Thomas, 11 janvier 2016



Corniche Tamaris (La Seyne-sur-Mer) – Crédit photo : ville de La Seyne, novembre 2011

- ✓ Une expertise externalisée réalisée entre 2012 et 2015 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minière (BRGM)
- ✓ Cette expertise permet de disposer d'une connaissance actualisée des aléas naturels littoraux à l'échelle globale du périmètre du SCoT de Saint-Cyr-sur-Mer au Lavandou :
 - Connaissance de l'évolution du trait de côte face à l'érosion
 - Projection de cette évolution à 2050 et 2100
 - Connaissance du phénomène de submersion marine – modélisation de la situation actuelle (pour un aléa de référence centennal soit une surcote de tempête de +0,64 cm)
 - Projection du phénomène à 2100 tenant compte des effets du changement climatique (montée des eaux = + 0,60 cm)
 - Evaluation des stocks sédimentaires littoraux (une dizaine de sites retenus dans le périmètre du SCoT) et des volumes disponibles. Cela permet de mieux comprendre l'évolution du trait de côte
- ✓ Cette expertise permet d'alimenter le diagnostic du VLM et de projeter des orientations et objectifs d'aménagement, de protection et de valorisation du trait de côte.

Déroulement de la soirée

INTRODUCTION

Rappel du contenu de la précédente réunion

I. Etat d'avancement des autres démarches relatives à la mer et au littoral

II. Etat d'avancement de la démarche de volet littoral et maritime du SCoT : après 10 grands constats, 4 enjeux et 5 grands objectifs

III. Questions / réponses



Le programme....

- **Compléter les travaux**
- **Juillet 2016 : arrêt du projet de SCoT**
- **Enquête publique dernier trimestre 2016**

- **D'ici l'arrêt:**

Article 4 :

D'ADAPTER la concertation au nouveau champ de la révision du SCoT, sans remise en cause des modalités précédemment définies et **D'ADOPTER** la rédaction suivante :

- Site internet permettant une information continue sur l'élaboration du SCoT et de son chapitre individualisé valant schémas de mise en valeur de la mer.
- Mise à disposition d'un dossier d'information et d'un registre au siège du Syndicat Mixte.
- Organisation d'une exposition.
- Organisation de réunions publiques.
- Organisation d'ateliers thématiques de la concertation réunissant des acteurs, et experts ainsi que, pour le chapitre individualisé, des usagers de la Mer.
- Edition et diffusion d'un bulletin d'information sur support papier et téléchargeable sur le site www.scot-pm.com.